



QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

A) Création de Poste

Département des travaux municipaux, service budget.

Création d'un poste de fonctionnaire appartenant à la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 30 avril 2021.

Les tâches incombant au nouveau titulaire sont définies comme suit :

- Gestion et suivi des marchés publics
- Travail rédactionnel
- Facturation directe - gestion titre et suivi de la facturation
- Gestion et suivi des projets subsidiés par les ministères

Suppression par voie de conséquence auprès du service Budget du poste dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif après le départ de l'actuel titulaire.

B) Réductions du service provisoire

Réduction de la durée du stage de 12 mois de Madame Valérie Knabe, née le 4 octobre 1988, nommée provisoirement dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1 (professeur de musique) avec effet au 1er mars 2021.

Auparavant l'intéressée a été occupée à des taux d'occupation variables comme chargé de cours auprès de l'UGDA pendant les périodes allant du 01.09.2014 jusqu'au 31.08.2018 et auprès du Conservatoire de musique de l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette pendant la période allant du 01.10.2014 jusqu'au 28.02.2021 (soit 77 mois équivalent temps plein x ¼).

L'intéressée peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'elle est appelée à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 3 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2021.
Service du personnel.